

CONSEIL DE QUARTIER SUD-EST DU 22 OCTOBRE 2009

Présents : F. Baslé, J. Julien, J. Monceau, A. Lagrange, N. Olivési, E. Retiere, P. Straboni, F. Detcheverry, A. Levy, M. Janon, A. Feuillet, A. Mennetier, B. Cagne, P. Versaut, P. Rongy

Excusés : C. Berruyer, Ch. Chavand, D. Demule, A.C. Jothy, J. Laguerre, V. Malassagne, H. Reverdy

Deux membres du 4C sont présents en observation (rappel le 4 c est à l'origine de la création des conseils de quartier)

1. Validation du PV du 10 septembre 2009

2. Accessibilité

Jean Julien a remplacé Henry Reverdy à la commission accessibilité.

Commission du 1^{er} octobre 2009 :

- pose d'une rampe au planning familial ;
- une mise aux normes est prévue au CLC (porte automatique, comptoir plus bas, modification des toilettes toujours à l'étude...);
- le feu tricolore de la piscine a été équipé d'un détecteur sonore pour malvoyants équipé d'une télécommande. Le même équipement est prévu au square des Maisons Neuves.

3. Présentation du fonctionnement des nouveaux tennis couverts

Il doit accueillir trois catégories d'usagers (scolaires, entrainements club / école de tennis et les utilisateurs autonomes grâce au logiciel de gestion des accès via internet).

4. Point des fiches :

- Les escaliers près de l'Odyssée ont été changés par des marches en béton.
- Parking Odyssée : tracé pour passage des vélos + pose d'arceaux prévue.
- Rue Charles Piot / Rue Lamartine : demande de passages piétons (chiffrage pour BP 2010).
- Protection le long du ruisseau près du parking relais SMTC : prévue.
- Bande cyclable rue Jean Jaurès prévue dans le sens Grenoble ⇨ Eybens du pont jusqu'à ESSO, et dans le sens Eybens ⇨ Grenoble de l'Odyssée jusqu'au pont : Budgété sur 2009 par la Métro.
- Rappel emplacement motos sur la place près du fleuriste.

5. Nuisances sonores Champ Fila :

Dans un premier temps, Nicolas Olivési est entré en contact avec le groupe de filles qui se réunit régulièrement sur le parking : bon dialogue et écoute de leur part (à suivre).

Même démarche avec une éducatrice du CODASE.

6. Nuisances sonore par Djembés :

Jean Julien est entré en contact avec le groupe de trois musiciens qui a été réceptif et qui a manifestement changé de lieu.

7. Investissements :

- Couverture du garage à vélo de l'école du Bourg : 3 400€ pour la 1^{ère} tranche des travaux.
- Achat d'un composteur : 25€ pris sur le budget de fonctionnement + 1 table de pique-nique pour le square Valmy.

8. Informations Pascale Versaut

- Les gendarmes vont être relogés pour que puisse être démolit et reconstruit le bâtiment qu'ils occupent à ce jour.
En effet, le bâtiment en construction, actuellement à l'arrêt, fait l'objet d'une procédure judiciaire pour mal façon.
- Idem sur le bâtiment du Pôle Petite enfance.
- Construction de l'EHPAD au niveau de la parcelle occupée actuellement par l'entreprise LAFLEUR dont le départ est prévu le 31 décembre 2009. La capacité d'accueil sera de 80 personnes à fort degré de dépendance + des places de jour.
Le bâtiment est de droit privé, géré par la Mutualité Française.
- Centre de l'enfance : le projet est prévu en trois phases :
 - salle d'activités,
 - réhabilitation de l'actuelle maison,
 - salle de restauration / polyvalente.Le démarrage des travaux de la 1^{ère} tranche est prévu en septembre 2010.

9. Questions diverses :

- Pistes cyclables : Rappel : elles sont interdites aux scooters (tout véhicule à moteur).
- Buttes de la Rocade : le gazon est semé.
- Problème de personnes qui vont déféquer sur le chemin le long du Verderet (Maquis de l'Oisans).
- Rue de la République : poubelles sur la bande cyclable à faire déplacer.
- Information de Jean Julien : Le Sierg a découvert un début de pollution dans un puits de captage à Vizille : un nouveau forage plus profond (moins 30 mètres au lieu de moins 10 mètres) doit être creusé en parallèle pour le remplacer.

Suite aux observations réalisées dans les trois Conseils de quartiers, le 4C va faire un rapport sur leur fonctionnement.

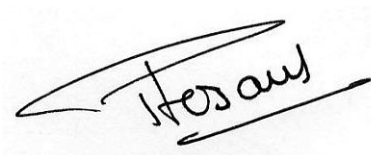
Prochaine réunion le jeudi 10 décembre à 20H30

Le Président du Conseil de quartier

L'élue référent,



Jean Julien



Pascale Versaut